

IDÉE N°12
REÇUE

Je n'ai pas besoin de **connaître la plateforme choisie par mon client** pour envoyer ma facture.

VRAI

Dans le cadre de la réforme, **vous n'adresserez plus directement vos factures à vos clients professionnels français**. Ce sera la plateforme de dématérialisation que vous aurez choisie qui sera en charge de transmettre la facture à votre client, soit directement s'il a choisi la même plateforme que vous, soit à sa plateforme si elle est différente.



Celle-ci sera en capacité d'adresser la facture au bon destinataire grâce à un **annuaire des entreprises** administré par le portail public de facturation.



L'annuaire permet **d'identifier la plateforme choisie par chaque destinataire de factures**. Il est constitué et mis à jour à partir des informations transmises par les plateformes de dématérialisation et **recense les informations nécessaires à l'adressage des factures électroniques**.

